

" Cela n'embrasse que les produits exportés qui sont enregistrés, et ne comprend aucuns des articles à bon marché fabriqués à l'étranger et entrés en contrebande aux Etats-Unis, tels que soieries, satins, dentelles, velours, châles, articles de toilette de dames, bijoux, draps de grande largeur, vêtements de dessus et de dessous, coutellerie fine, poterie de la Reine, et mille autres choses importées au Canada en ne payant des droits que d'un quart ou d'un sixième de ceux qu'ils payeraient aux Etats-Unis.

" Ces chiffres démontrent que le Canada, avec une population d'un million seulement plus considérable que l'Etat de l'Illinois et qui est moindre que celle de l'Etat de New-York, fait un commerce à l'étranger d'environ un cinquième aussi grand que celui de tous les Etats-Unis qui ont une population onze fois plus importante et des ressources naturelles infiniment supérieures. La Confédération canadienne manque à peu près des grands et essentiels éléments de force et de développement, la houille et le fer ; elle n'a pas, non plus, en quantités qui puissent rembourser les frais de leur exploitation, de minéraux comme l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, le zinc ou le mercure ; ses puits de pétrole ne sont guère de valeur. (Je dois faire observer que je ne partage pas tout-à-fait cette dernière opinion.) Les principaux produits agricoles, le coton, le blé-d'inde, le tabac, le sucre et le riz, lui font entièrement défaut. Cependant sa marine et son commerce et la valeur de ses produits de surplus sont vraiment remarquables, pour un pays qui a une population numériquement aussi faible et des ressources naturelles aussi restreintes.

" La raison de ce commerce considérable et de la prospérité des cultivateurs canadiens en dépit des désavantages naturels du pays est simple : le Canada avait un tarif d'une moyenne de 12 pour cent seulement, tandis que celui des Etats-Unis était d'une moyenne de 48 pour cent, ou quatre fois plus élevé. Le tarif du Canada était un tarif basé sur les obligations du pays seulement ; celui des Etats-Unis était un tarif de "protection" contre les consommateurs.

" En présence de ces faits, il est absurde de prétendre qu'un tarif protecteur sera avantageux au Canada, surtout pour ses cultivateurs, commerçants de bois et pêcheurs. Il est vrai qu'il y a eu diminution dans la valeur du commerce de la Confédération pendant l'année dernière, mais jusqu'en 1874 il y avait eu une notable augmentation. La diminution de l'année dernière a été d'environ 10 pour cent, mais elle est due à la baisse des prix ; il n'y pas eu de diminution dans le volume du commerce. Mais si on n'a pu maintenir dans le passé la proportion de l'augmentation, la chose est simplement due à